

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 122 décembre 2024

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : rue des Bigarreaux, 34, 1180 Uccle
www.acqu.be

Le débat citoyen avec les représentants des listes communales Uccle 2024 a rencontré un grand succès

S O M M A I R E

• (RE-)DÉCOUVRIR UCCLE : BILAN	2
2024 DE L'ACQU ET DES COMITÉS	
DE QUARTIER	
• IL FAUT SAUVER LE	4
« PETIT BOIS DE CALEVOET » !	
• NOUVELLES DE L'ESPINETTE	7
CENTRALE	
• LES GRANDS GAGNANTS	8
DU BUDGET PARTICIPATIF	
• LE PARTAGE D'ÉNERGIE ENTRE	12
CITOYENS, EST-CE POSSIBLE ?	
• QUAND REJOIGNEZ-VOUS LA	13
COMMUNAUTÉ MONTAGNE DE	
SAINT-JOB ?	
• METRO NORD-SUD VERSUS	15
PREMETRO+	



(RE-)DÉCOUVRIR UCCLÉ : BILAN 2024 DE L'ACQU ET DES COMITÉS DE QUARTIER

L'Association de comités de quartiers ucclois (ACQU), créée en 1974, continue de défendre l'environnement et de promouvoir la qualité de vie urbaine grâce à des activités variées et une mobilisation citoyenne dynamique. Plus de 200 heures d'activités ont été réalisées en partenariat ou en collaboration avec d'autres associations. Revenons sur les moments marquants de 2024, axés sur les thématiques de la Charte : urbanisme, mobilité, cadre de vie et environnement.

Un mémorandum pour une année électorale

En 2024, année électorale, l'ACQU a encouragé les comités de quartier à rédiger des mémorandums pour partager leurs recommandations avec les élus. Lors de l'assemblée générale de mars dernier, un atelier participatif a permis d'identifier les priorités uccloises. Le mémorandum de l'ACQU, enrichi des contributions des groupes locaux, a été transmis aux décideurs communaux. Sur base de celui-ci, nous avons proposé un débat citoyen avant les élections communales. Vous avez été très nombreux à y participer.

Focus sur l'environnement et la biodiversité

Cette année, plusieurs initiatives ont permis de sensibiliser à la préservation de la biodiversité, élément essentiel pour la santé de notre environnement. Dans le contexte de nos quartiers, nous avons voulu approfondir la compréhension de la biodiversité en mettant l'accent sur la faune sauvage de nos villes et explorer ensemble des moyens concrets pour encourager l'équilibre délicat entre développement urbain et préservation de la nature. Plusieurs autres activités de sensibilisation/information sur la défense de la nature ont également été organisées :

- **Conférence et exposition** : le photographe animalier Thomas Jean nous a proposé une conférence/exposition sur la faune urbaine et la cohabitation entre humains et animaux (voir site laminutesauvage.be). Pour organiser cet événement, l'ACQU a collaboré avec la commune. Grâce aux échevinats de la Culture et de l'Environnement, cette activité s'est tenue au centre administratif d'Uccle.

• **Balades guidées** : Milan Lansmann du Réseau Nature de **Natagora** a exploré avec nous le Kauwberg au printemps et à l'automne, intégrant une réflexion sur « la gestion écologique du lieu et un parallèle avec l'entretien du jardin au naturel ».

• Des visites thématiques, comme celles du jardin sauvage de **Paul De Gobert**, ont mis en lumière la richesse de la faune et de la flore locales.

• Thérèse Verteneuil de Kauwberg Nature nous a emmenés sur les chemins de diverses réserves naturelles d'Uccle. Animatrice pour l'activité « **Renature Time !** », Thérèse nous a invité à découvrir les richesses des espaces verts ucclois et à encourager la nature sous toutes ses formes dans les parcs, les réserves naturelles mais également dans les jardins, les rues, les murs ou les balcons. <https://environnement.brussels/renature-time>.

• Priscille Cazin (sylvolutions.eu et woodwideweb.be) nous a cette année proposé d'explorer le quartier du Bosveldweg qui héberge de magnifiques arbres. Avec le même état d'esprit que lors des visites guidées du Wolvendaal en 2023, Priscille nous a invité à découvrir ceux-ci par la voie de l'émerveillement, la surprise et la douceur, en empruntant un chemin à la



fois scientifique et sensible. Cette balade a permis de (re)découvrir comment les arbres façonnent ou régénèrent l'environnement autour de nous et, ce faisant, comment ils ont un impact sur notre santé physique, mentale et/ou émotionnelle.

Mobilité, entre marche et vélo

- **Explorations pédestres** : en partenariat avec l'asbl **Walk**, une marche exploratoire a analysé la qualité des cheminements piétons du quartier Saint-Job, identifiant les points noirs et des pistes d'amélioration grâce à une grille d'analyse (<https://www.walk.brussels/>). Cette activité sera reproduite dans d'autres quartiers en 2025, des cheminements piétons conviviaux et sécurisés étant pour l'ACQU essentiels à un cadre de vie de qualité.
- **Sécurité à vélo** : avec le **GRACQ** (Groupe de recherche et d'action des cyclistes quotidiens), l'ACQU a proposé cette année un atelier de réflexion/ sensibilisation sur le vélo ainsi que l'organisation d'un parcours vélos sécurisés afin d'identifier les aménagements peu sécurisants dans le centre d'Uccle et alentours ; divers comités de quartier avaient manifesté leur intérêt pour cette activité. Celle-ci sera proposée, en 2025, dans d'autres endroits de la commune.

Urbanisme et patrimoine

En 2024, l'ACQU a poursuivi son engagement en matière d'urbanisme en proposant deux ateliers pratiques sur le « droit urbanistique », visant à démystifier des termes techniques tels que Cobat, PPAS, PRAS ou RRU. Ces ateliers, réalisés en partenariat avec **IEB** (Inter-Environnement Bruxelles), ont permis aux citoyens de mieux comprendre les enquêtes publiques pour les permis d'urbanisme afin de se mobiliser efficacement sur des projets locaux. Parallèlement à cela, l'ACQU a continué à exercer une vigilance en matière

d'urbanisme et à vérifier que le « Guide bonnes pratiques urbanistiques » soit respecté par la commune. Là encore, ces activités seront à nouveau proposées en 2025.

Mise en valeur du patrimoine architectural :

- La visite de la villa Lismonde à Linkebeek et des balades thématiques dans le quartier Bosveldweg ont offert des opportunités uniques de (re)découvrir l'histoire et la richesse architecturale de nos quartiers.
- En 2025, nous prévoyons d'intensifier cette démarche en reprenant des activités non réalisées cette année. Par exemple, en collaboration avec le Musée Van Buuren, nous proposerons des visites guidées axées sur la découverte du musée, de ses jardins, ainsi que ses trésors d'Art déco, notamment les créations de mobilier emblématiques. Nous souhaitons également collaborer avec la commune pour intégrer davantage de projets liés au patrimoine architectural et historique local à nos activités.

Transports publics et Métro 3

L'ACQU et **IEB** ont informé les habitants sur les impacts du projet Métro 3 et de la transformation de la trémie Albert. Ces rencontres ont permis de débattre des conséquences pour les usagers du Sud de Bruxelles, notamment la continuité du transport vers le centre-ville.

Activités collectives réalisées

Points forts de 2024 :

- **Le Forum de la participation** du 20 avril dernier à la Ferme Rose a été un moment d'échange enrichissant entre citoyens et acteurs locaux.
- Événements marquants : la participation au **Marché Saint-Job** et à la journée « **En ville sans**



ma voiture » ont permis de faire connaître nos activités à un large public.

- **Le Débat citoyen** avant les élections communales : une occasion pour les quartiers de faire entendre leurs recommandations auprès des candidats, dans une salle comble démontrant l'intérêt citoyen pour les grands enjeux locaux.

Vie de quartier

De nombreux comités ont organisé des activités pour renforcer la cohésion locale. Parmi les exemples marquants, nous pouvons citer : des rencontres et projets collaboratifs pour améliorer la qualité de vie, des fêtes entre voisins, la campagne de lutte contre le frelon asiatique, la célébration des 50 ans de l'habitat groupé de Saint-Job, l'initiative pour le classement du Petit Bois de Calevoet, la demande de classement d'arbres remarquables et des projets de verdurisation des rues, la réflexion sur les GASAP (Groupement agriculture solidaire achat groupé) et les communautés d'énergie, l'élargissement de comités de quartier à d'autres rues pour se regrouper et agir avec plus d'efficacité sur les projets en cours ou à venir, ...

Perspectives pour 2025

Avec l'installation du nouveau collège communal, 43 nouveaux conseillers communaux prennent place. L'ACQU continuera à jouer son rôle de veille citoyenne, en s'appuyant sur les thématiques suivantes :

- **Cadre de vie, environnement et biodiversité :** tout en poursuivant les activités de sensibilisation

à la nature et l'environnement, nous souhaitons avoir une réflexion sur les enjeux climatiques avec un focus particulier sur l'eau.

- **Mobilité et urbanisme** : nous continuerons les collaborations avec des partenaires clés tels que le GRACQ, IEB, Natagora, et en entamerons avec de nouveaux tels que l'ARAU, le Cercle d'Histoire et d'Archéologie d'Uccle, ... Nous souhaitons aussi renforcer l'échange de bonnes pratiques avec d'autres comités de quartier bruxellois.
- **Amélioration des espaces publics** : la sécurité des piétons et des cyclistes est essentielle pour nous, aussi les activités en 2025 porteront là-dessus mais également sur l'apaisement des quartiers. Nous serons donc attentifs aux futurs projets d'aménagements urbains.
- **Communication renforcée** : notre souhait est d'assurer une meilleure diffusion des informations et des projets pour encourager la participation citoyenne.

Merci pour votre engagement !

Ces projets n'auraient pas été possibles sans la participation active des comités et citoyens. Ensemble, nous avons renforcé la dynamique locale et posé des bases solides pour les défis à venir. Rejoignez-nous pour continuer à faire de même, voire mieux, en 2025.

*Barbara Decupere
Chargée de mission de l'ACQU*

IL FAUT SAUVER LE « PETIT BOIS DE CALEVOET » !

Si on devait demander aux citoyens ucclois ce que le nom « Coba Pauwels » leur évoque, pas grand monde ne saurait répondre. C'est vrai que ce petit bois, pas plus grand qu'un terrain de foot – à peine 0,725 hectares –, fait figure de confetti sur la carte de la Commune. Il vaut toutefois la peine de s'y intéresser puisqu'il est au centre d'enjeux majeurs.

Situé en face de la gare de Calevoet, le long de la chaussée d'Alsemberg, il a vécu une histoire mouvementée. Notamment dans un passé récent puisque sa localisation séduit les promoteurs immobiliers. Il fut menacé une première fois en 2009, par la société immobilière SFAR (finance & invest.brussels). Sa des-

truction n'a pu être évitée que grâce à un recours au Conseil d'Etat, introduit par des habitant.e.s du quartier. Même s'il faudra attendre 2011 pour voir cette société enfin déboutée.

Mobilisation massive

Déboutés certes, mais les « bâtisseurs » baissent rarement les bras, ils font au contraire preuve de persévérance. Et fin 2023, ils sont revenus à la charge, sortant de leurs cartons à peu près les mêmes maquettes, passant toutefois de 90 logements dans la première version, à 59 à présent. Pour coller à l'air du temps, l'un des architectes a tiré parti de cette diminution

pour brandir un argument écologique grossier : grâce à leur projet d'urbanisme, la biodiversité serait gagnante¹...

Mais c'était sous-estimer la combativité des riverains qui se sont mobilisés une nouvelle fois, et ont créé un collectif citoyen, l'objectif principal étant la préservation de cette parcelle boisée. Plusieurs actions ont rapidement été lancées : pétition sur Internet, sensibilisation via des réunions et du porte-à-porte, distribution de flyers, proposition de lettre type pour s'indigner auprès des autorités communales, contacts avec la presse. Et en point d'orgue de ce « soulèvement », la commission de concertation entre les riverains, les architectes et la Commune, le 20 décembre 2023. Ce jour-là, la salle au 5^e étage du Centre administratif, rue de Stalle, est pleine à craquer.

Sans doute « impressionné » par cette vague de contestations, le Collège communal a choisi de ne pas soutenir le projet. Quant à la Région, elle a demandé au promoteur de revoir, partiellement, sa copie.

En attendant cette nouvelle version modifiée et l'éventuelle promulgation du permis d'urbanisme, le collectif « Sauvons le bois de Calevoet » n'a pas voulu rester les bras croisés. Et a décidé d'introduire une **demande de classement** afin que ce terrain soit définitivement à l'abri. Qu'il ne soit plus considéré comme zone constructible.

Cherchez l'erreur !

Pourquoi ce petit bois de Calevoet est-il si vulnérable ? Il fait partie de l'histoire d'Uccle et de la

1 « Logements sociaux dans le quartier Calevoet à Uccle : les architectes ne comprennent pas la plainte des riverains », BX1, 12 décembre 2023.



Région bruxelloise, et il est préservé de toute atteinte de l'homme depuis plus de 75 ans. Mais voilà, il est classé au PRAS² en « zone d'équipements d'intérêt collectif ». Explication : suite à la création de la Région de Bruxelles-Capitale au 1^{er} janvier 1990, le PRAS a remplacé les plans de secteur adoptés par l'Etat belge en région bruxelloise. Or, le bois de Calevoet avait été exproprié pour construire le périphérique Sud entre l'échangeur de Forest et la plaine du Bourdon, projet abandonné début 1980 (voir LAH n° 77, septembre 2013). Force est de constater que malgré l'enterrement de ce plan d'autoroute, les terrains expropriés, dont la propriété a été transférée dans les années 90 à la Région, n'ont pas changé d'affectation. Sans doute par simple oubli, ou inadvertance...

Compte tenu de sa localisation et de sa valeur biologique, il devrait au minimum bénéficier du même statut que le Keyembemt, c'est-à-dire être affecté en zone verte. Malheureusement, il se trouve en zone constructible !

Pourquoi son classement s'impose ?

Jouxtant une chaussée d'Alsemberg envahie par les voitures – nous ne sommes pas loin du croisement avec la chaussée de Drogenbos qui constitue une voie vers le ring de Bruxelles –, le site fait d'abord partie du patrimoine d'Uccle. Mais il peut aussi se targuer d'être une réserve de biodiversité, en connexion étroite avec les espaces verts environnants. Cet écrin de nature a, sans conteste, une fonction de « respiration verte ».

Un peu d'histoire

Le « Coba Pauwels » tire son nom d'un ancien sentier qui le traversait ou le longeait (voir *Ucclesia*³ n°152 concernant le chemin n°66). Sa valeur historique tient à son origine. Ce terrain en remblai, issu des travaux de terrassement de la construction de la chaussée d'Alsemberg en 1730, puis de son réaménagement en 1830, est le seul espace naturel, libre et sauvage resté intact et non bâti à cet endroit ; et ce depuis l'origine de cette artère.

Le petit bois a traversé les époques, les diverses occupations (française, néerlandaise), l'indépendance, les guerres (napoléoniennes, et deux mondiales), les disettes et les crises (énergétiques...), en passant entre les mailles du filet : jamais rasé, ou bâti. Son existence est intimement liée à l'histoire de la chaussée d'Alsemberg, elle-même vestige d'un très ancien

2 Plan régional d'affectation du sol.

3 *Ucclesia* est la revue du Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs.

sentier. La quasi-totalité des maisons actuelles (en face du Coba Pauwels) sont les premières à y avoir été construites, vers 1837. Elles sont de type ouvrier (sans couloir) ou villageois (couloir d'entrée, avec cheminée et eau au 1^{er} étage).

Du côté escarpé de la chaussée, avec un surplomb de plus de 5m par endroits, le site a été grillagé au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle. Il est, depuis lors, quasi inaccessible de tous côtés (rue, école de secrétariat, école communale, et réserve du Keyembemt). A l'heure qu'il est, l'ensemble de la zone est encore à l'état sauvage, impénétrable pour les humains et bénéficiant progressivement d'une végétalisation spontanée, d'un sous-bois dense et d'un chablis épais. Certains arbres sont centenaires. La seule à fréquenter l'endroit, c'est la faune sauvage.

Biodiversité et maillage vert

Bruxelles Environnement (BE) a classé le Coba Pauwels en zone à haute valeur biologique ; cela signifie simplement qu'il contribue à la biodiversité urbaine et qu'à ce titre, il doit être protégé. Faisant partie intégrante du maillage vert, le site se trouve en continuité directe avec le Keyembemt (parc de dix hectares gérés par Bruxelles Environnement et repris dans le Réseau écologique bruxellois) et le Kinsendael-Kriekenput (réserve Natura2000). L'accès de ce bois, situé sur un talus, est interdit au public depuis plus de 75 ans. Et c'est cette inaccessibilité qui explique pourquoi ce concentré de biodiversité a pu être préservé jusqu'à aujourd'hui. C'est ainsi qu'on y trouve des lucanes cerfs-volants, des éperviers, des chouettes hulottes, des abeilles sauvages, des batraciens, une glycine sauvage géante... Toute exploitation de ce « havre de paix », par l'homme, aurait un impact catastrophique sur la faune et la flore.

Son rôle dans la réduction de l'insécurité climatique

Les plus de 7.000 m² de terre « vierge » permettent d'absorber l'eau de pluie et de réduire le risque d'inondation dans le quartier. L'imperméabilisation par des constructions d'une partie de cette surface pourrait accentuer de nombreux problèmes dans la plaine du Bourdon et ses environs, classés zone inondable par BE. Autre élément à retenir : les eaux pluviales alimentent une nappe phréatique, située sous le bois, constituée d'eau non polluée grâce à la virginité du site. L'occupation et la construction du terrain conduiraient inévitablement à la pollution de cette eau souterraine.

Plus facile à dire qu'à faire !

L'introduction de la demande de classement exige du temps et de l'investissement. Comme le collectif s'était fortement investi avant et pendant la commission de concertation, un certain essoufflement était prévisible. C'est le lot de tous les comités ou collectifs : face à l'urgence, la mobilisation est importante ; ce qui est beaucoup plus difficile, c'est de s'engager dans la durée. Pour y arriver, il y a intérêt à « délocaliser le combat », à s'associer à des partenaires qui viendront gonfler les rangs, appuyer les efforts.

Rappelons que sur le plan administratif, toute demande de classement doit être soutenue par une asbl reconnue, qui affiche plus de trois ans d'existence et dont l'un des objets est la préservation du patrimoine et/ou de la nature. C'est tout naturellement que nous avons sollicité le soutien de l'ACQU qui est devenue l'association porteuse.

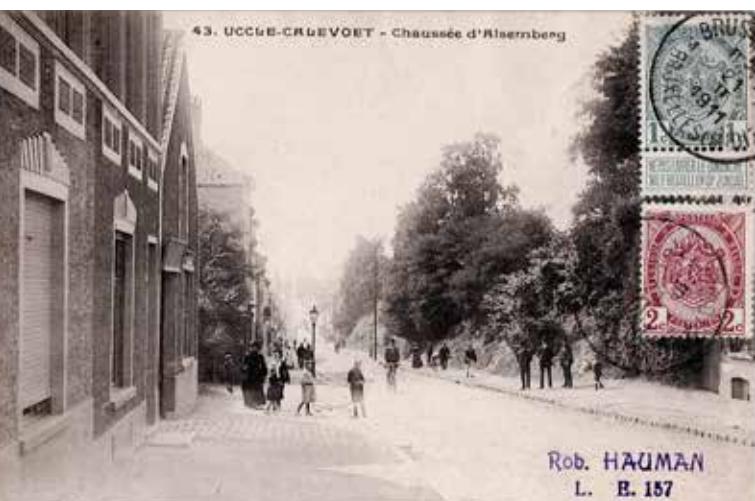
Mais ce qui nous a beaucoup aidé sur le plan technique et a vraiment décuplé notre détermination, c'est le partage d'expériences avec d'autres collectivités ayant réalisé le même exercice. Car même si la démarche administrative n'est pas compliquée, il y a plein de petites nuances que le vécu des autres collectifs éclaire.

Un comité, un groupe, c'est une somme d'individus et c'est ce qui fait sa richesse. Il y a toujours des périodes de flottement mais à un moment donné, quelqu'un prend une initiative, cherche des informations, apporte sa contribution... pour finalement permettre à l'ensemble du groupe de se « remuscler ».

Aux dernières nouvelles, Urban confirmait, le 17 septembre, que notre dossier était complet et pris en considération. La demande de permis d'urbanisme est désormais suspendue en attendant l'examen de notre quête de classement. A suivre...

Sylvie Boucheny

collectif « Sauvons le bois de Calevoet »



NOUVELLES DE L'ESPINETTE CENTRALE



INTRODUCTION D'UNE REQUÊTE EN ANNULATION

Le permis de transformer en Horeca les maisons du garde forestier de l'Espinette centrale a été accordé par la députation de la province du Brabant flamand le 8 août 2023. Celle-ci n'a pas tenu compte des infractions environnementales manifestes que nous avons soulevées (saucissonnage du projet, absence d'évaluation environnementale du projet global, nuisances sonores et lumineuses sur la faune, traitement insuffisant des eaux usées...).

Rappelons que ce projet a été initié par ANB (Agentschap voor Natuur en Bos), qu'il a été soumis à trois reprises depuis octobre 2020, par les mêmes demandeurs qui sont des particuliers sélectionnés par ANB (via Natuurinvest), et qu'il a, à chaque fois, été soutenu par le collège de Rhode Saint Genèse.

Nos interventions aux différentes étapes de ce dossier ont permis de réduire l'ampleur du projet initial qui reste cependant conséquent : l'Horeca permettra d'accueillir jusqu'à 150 personnes et sera ouvert quotidiennement et toute l'année, avec des horaires étendus jusqu'à 22h d'avril à septembre et jusqu'à 18h d'octobre à mars.

Dans ces conditions, nous avons introduit, conjointement avec les Amis de la forêt de Soignes¹, association

historique de défense de cette forêt, **une requête en annulation** de la décision de la députation du 8 août 2024 en nous adressant au Conseil des litiges des permis (de Raad voor Vergunningsbewijzingen), juridiction administrative.

Une manière d'étouffer toute contestation

Il faut relever que dans ce dossier environnemental, les étapes qui sont offertes aux citoyens pour leur permettre de faire part de leurs objections légitimes, les obligent à s'adresser d'abord au niveau communal et ensuite au niveau provincial avant de pouvoir s'adresser à un tribunal.

Ce cheminement d'allure démocratique sert en réalité à dissuader les objections par des procédures longues et très couteuses, nécessitant l'intervention de conseils spécialisés, et qu'il faut à chaque fois recommencer dans la mesure où les demandeurs peuvent introduire un même projet un nombre illimité de fois. Pour bien comprendre ce dossier, il est nécessaire de rappeler qu'il fait partie d'un **projet unitaire**, visant à construire un parking essentiellement touristico-récréatif dans la forêt de Soignes et principalement destiné à un futur Horeca qui ferait l'objet d'une deuxième demande de permis séparée.

Près de 5.000 m² d'habitat naturel de la forêt de Soignes au niveau de l'Espinette centrale, dont sa

1 <https://www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/fr/>

lisière, ont été détruits, en juillet 2020, pour construire un parking bétonné et pavé d'une surface quasi équivalente.

Des pratiques tout à fait illégales...

Pour justifier de tels travaux dans une zone pourtant **triplément protégée** (Natura 2000, classée par Arrêté royal depuis 1959 et zone tampon de l'UNESCO), les agences flamandes (ANB et De Werkvennootschap) avaient indiqué qu'il s'agirait d'un parking de mobilité stratégique essentiel.

Or, il s'avère que des travaux préparatoires indispensables pour un Horeca mais sans aucun rapport avec la construction d'un parking de mobilité ont également été exécutés (aménagement d'une vaste terrasse autour des maisons et d'un large chemin bétonné permettant d'y accéder).

Les agences flamandes, et avec le soutien du collège de Rhode Saint Genèse, ont donc intentionnellement scindé le projet unitaire en deux projets séparés et successifs (le parking puis l'Horeca) pour faciliter son obtention.

Cette pratique du saucissonnage d'un projet unitaire qui vise à contourner les règles environnementales en n'évaluant pas l'incidence réelle du projet global sur l'environnement est illégale. Elle augmente également les procédures d'opposition. Une procédure de cessation environnementale est également en cours contre la construction du parking.

De ce qui précède, il s'avère indispensable de continuer à s'opposer à ce projet horeca café/restaurant/dancing qui est extrêmement préjudiciable pour la forêt de Soignes.

Un fond participatif «**Crowdfunding Forêt de Soignes**» a donc été spécialement constitué (**BE96 0689 3956 8905**) pour financer cette action de protection de la forêt.

Chaque don est important mais nous suggérons de verser un montant de 50 € sur le compte : BE96 0689 3956 8905 en mentionnant «Crowdfunding Forêt de Soignes».

Le comité de Quartier de l'Espinette centrale
<https://fr.comite-quartier-espinette.com>
<https://nl.comite-quartier-espinette.com>

LES GRANDS GAGNANTS DU BUDGET PARTICIPATIF

Pour la troisième édition du Budget participatif – qui vise à associer les citoyens à l'action politique locale –, quelque 3.500 habitants d'Uccle ont voté pour choisir l'affectation d'une partie du budget communal, soit 150.000 €. Sur les 19 projets proposés, cinq ont été retenus et mis en œuvre dès ce mois de septembre. Cette initiative, portée par une équipe enthousiaste de la Commune, rencontre un succès croissant et permet à chacun de s'investir dans l'amélioration de son quartier. Ce qui est particulièrement réjouissant, c'est que les projets sélectionnés s'articulent autour du vivre ensemble, de la transition écologique, de la promotion d'une mobilité douce et de la culture. En d'autres mots, ils visent à sensibiliser aux grandes questions de notre société contemporaine.

Ne pas confondre « subside Coup de pouce » et « Budget participatif »

Le Coup de pouce est un **subside attribué directement** aux citoyens ucclois ou aux ASBL uccloises. Avec ce soutien, la Commune octroie aux habitant(e)s un petit budget qui leur permet de **mettre en œuvre eux-mêmes des projets** de quartier ou destinés à la collectivité. Ceux-ci doivent viser la transition écologique, la lutte contre l'isolement, l'échange de savoirs, l'entraide et la solidarité, l'embellissement d'un quartier, la diffusion et animation culturelle. Deux catégories de projets peuvent être subsidiés : ceux visant un quartier (Coup de pouce entre 300 et 1.000 €) et ceux destinés à l'ensemble des Ucclois(es) et inscrits dans la durée (entre 1.000 et 3.000 €).

Avec le Budget participatif, les projets sont **réalisés par les services communaux**. Les sommes en jeu sont bien plus importantes – l'enveloppe globale est de 150.000 € –, les projets aussi. Les citoyens font des propositions soumises au vote des Ucclois et Uccloises, puis passent le relais aux services communaux qui exécutent les travaux.

Ci-dessous, nous présentons les 5 projets retenus en 2024. Il s'agit de :

- **« Uccle à pied, dat loopt goed »** à Saint-Job vise à favoriser la mobilité douce dans le quartier.
- **Le Bosquet de l'Amour** : un projet participatif qui fleurit à Uccle, Place J. Vander Elst – embellir cette place d'une plantation d'arbres.
- **Les matinales du parvis Saint-Pierre** pour redynamiser le marché du dimanche.
- **Bougeons** pour sensibiliser à notre empreinte carbone.
- **Pousse-pousse à la Cité de Messidor** pour renforcer les liens communautaires tout en favorisant une production locale et durable.

« UCCLE À PIED, DAT LOOPT GOED ! » À SAINT-JOB

Cette année-ci, le projet « Uccle à pied Saint-Job » a récolté le plus de votes, 416 au total. Ses initiateurs souhaitent poursuivre le projet de « carte temps-piétons » du CRUC (Comité de riverains Uccle Centre) pour l'étendre au quartier Saint-Job. Rappelons que « Uccle à pied, dat loopt goed ! » vise à favoriser la mobilité douce à l'échelle d'un quartier, en soutenant la marchabilité et l'orientation piétonne à l'aide de panneaux indicatifs, renforcés par des balises. Il s'agit de favoriser la compréhension d'un quartier et l'orientation pour les piétons et les visiteurs.

Des objectifs multiples

Le quartier Saint-Job, à taille humaine, se prête bien à l'idée de faire marcher plus et mieux, en valorisant son patrimoine de venelles caractéristiques et en mettant en évidence ses lieux d'intérêt (Kauwberg, Ferme d'Uccle, Clinique Fond Roy, plaines de jeux...).

Promouvoir l'exercice physique et ses bienfaits, entre autres mentaux, c'est l'un des objectifs. Mais les promoteurs de ce projet souhaitent aussi répondre à l'enjeu de mobilité durable, en facilitant et en encourageant la marche, un moyen de déplacement efficace sur les courtes distances et qui participe ainsi à l'apaisement du quartier en diminuant le trafic auto. L'indication sur des panneaux des temps de promenade permet de relativiser les distances.

Actuellement, cinq lieux pour installer ces panneaux sont prévus : la nouvelle gare de Saint-Job, la place Saint-Job, l'entrée de la Ferme d'Uccle au coin de l'avenue d'Andrimont, la gare du Vivier d'Oie et le départ/terminus du tram 92.

The image shows a project presentation for 'Uccle à pied, dat loopt goed' in Saint-Job. It includes a photograph of a park-like area with a path and trees, a map of the Saint-Job area showing the project's scope, and a detailed description of the project's goals and actions.

QUARTIER SAINT-JOB
UCCLE À PIED

Poursuivre à Saint-Job le projet Uccle à pied, dat loopt goed! initié par le CRUC (Collectif de Riverains Uccle Centre).

Une carte, des panneaux et des balises pour explorer le quartier à pied, avec les temps de marche entre les lieux clés.

Budget : 6.000 EUR

OBJECTIFS

- Faciliter la mobilité piétonne
- Encourager la découverte du quartier
- Relativiser les distances

ACTIONS

- 1 carte temps-piéton
- 5 lieux pour les installations : gares Vivier d'Oie et Saint-Job, place Saint-Job, ferme d'Uccle et départ/terminus tram 92.

Ce serait également utile d'installer le panneau « Uccle centre » et un futur panneau « Saint-Job » au Centre culturel de la Commune de même qu'au centre administratif. Pour toutes ces réalisations, les dépenses sont estimées à +/- 10.000 euros (panneaux, balises, graphisme...). Donc un projet assez coûteux mais financé grâce au Budget participatif.

Anne Lacroix et Anne Chabot

LE BOSQUET DE L'AMOUR : UN PROJET PARTICIPATIF QUI FLEURIT À UCCLE

Nous sommes heureux que notre « Bosquet de l'Amour » figure parmi les cinq lauréats du Budget participatif 2024. Ce bosquet s'implante sur la place communale Jean Vander Elst, un lieu symbolique, témoin de nombreuses scènes de vie des Ucclois où les mariages sont toujours célébrés. Ce projet prend tout son sens ici, devenant un symbole d'union, de partage, de bien-être et de bienveillance.



L'idée nous est venue l'année dernière au sein de notre communauté, à l'*Ashram in the City*. Une méditative souhaitait symboliser l'Amour, sous toutes ses formes, à travers les arbres.

Aujourd'hui, nous sommes quatre à porter ce projet qui a évolué, unis par des liens d'amitié, d'amour et de famille. Inspirés par notre désir commun de créer un espace dédié à la sérénité, à la contemplation, et à l'Amour, nous avons imaginé ce lieu unique pour que chacun puisse se ressourcer, méditer, ou simplement profiter d'un moment de calme et de sérénité en plein cœur de la ville.

En s'installant sur l'emblématique place Jean Vander Elst, ce nouvel espace vert devient plus qu'un simple embellissement urbain. Il s'agit d'un havre de paix, un endroit où chacun peut célébrer la beauté de la vie et des relations humaines. Grâce à l'équipe dynamique de la commune et au soutien enthousiaste des citoyens, cette vision est devenue une réalité pour le bien de toute la communauté.

Nous espérons que notre « Bosquet de l'Amour » apportera joie et sérénité à tous ceux qui s'y arrêteront.

Maxime Dahan

LES MATINALES DU PARVIS SAINT-PIERRE

Les membres du comité « Parvis Uccle Centre » mettent tout en œuvre pour porter des projets qui répondent le plus parfaitement possible aux différentes exigences du parvis Saint-Pierre, centre historique, commercial et résidentiel.

En 2023, nous avons proposé l'aménagement de bancs et parterres face à l'église. Le Parvis se prêtant

parfaitement à la rencontre citoyenne et à la flânerie, cette réalisation s'avère être un succès.

Notre nouveau projet intitulé «Les Matinales du parvis Saint-Pierre » rentré dans le cadre du budget participatif, a pour objectif de dynamiser le marché par des animations culturelles accessibles au grand public, en particulier aux familles, adolescents et personnes âgées, les dimanches matin de mai à septembre 2025, de 10h à 13h.

Les animations prévues devraient inclure des spectacles vivants, des ateliers interactifs et ludiques, ainsi que d'autres formes d'animations adaptées au thème de chaque date pour offrir une ambiance dynamique, participative et conviviale au marché. Arts de rue, cirque, danse musicale, ateliers artistiques, animations théâtrales, contes et autres formes de divertissement seront de la partie pour le plus grand plaisir des visiteurs. Sachez que nous avons déposé également une demande dans le cadre du budget « Coup de Pouce » pour pouvoir fleurir un côté de l'église. Ce beau centre d'Uccle mérite bien toute notre attention.

Comité Parvis Uccle Centre



BOUGEONS !

Empreinte carbone moyenne en France 10 tonnes de CO₂e/an/pers.



Le collectif « Bougeons », constitué de trois citoyens ucclois, propose une action proactive de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens ucclois, avec comme objectif dans les prochaines années :

- d'inviter tous les foyers ucclois à une réunion personnelle d'information et d'évaluation de leur bilan carbone ;
- d'obtenir l'accord des foyers évalués sur un parcours accompagné pour diminuer leur bilan carbone de 20 % sur deux ans ;
- de mesurer et montrer en permanence l'amélioration du bilan carbone des foyers engagés dans la démarche.

Le projet « Bougeons » bénéficie de l'appui des autorités communales, qui ont confirmé son intégration dans le plan d'action climat de la commune d'Uccle.

Comment participer ? Faire son bilan : <https://neonea.be/fr/calculateur-simplifie/?ref=bougeons>. Une fois effectué, vous pouvez le partager. Notre rôle sera de vous aider à identifier des actions individualisées et à les mettre en place.

Comment nous soutenir ?

1. En nous fournissant des exemples d'actions que vous auriez déjà mis en place pour réduire votre empreinte.
2. En encourageant vos connaissances à faire leur bilan et à nous contacter.

PROJET POUSSE-POUSSE

Ce projet **écocitoyen**, initié par des habitants de la cité Messidor, vise à créer du lien autour de zones nourricières durables avec la construction d'une éco-serre sur la plaine d'Anjou. Celle-ci se situe en intérieur de l'îlot délimité par l'avenue du Jond, la drève de Touraine et la drève d'Anjou. Le quartier durable Messidor accueille toute l'année riverain(e)s et scolaires lors d'ateliers participatifs ludiques (maraîchage urbain, fleurs comestibles, apiculture, poulailler) pour produire localement et inventer nos quartiers de demain.

Rappelons que Pousse-pousse s'inscrit dans un projet écologique, vaste et ambitieux : avec la plantation d'arbres et de végétaux ayant un impact direct sur l'écosystème urbain, le cadre de vie, et par là même sur la santé des habitants, notre objectif est d'accélérer la végétalisation du quartier déjà bien avancée. En cultivant, densifiant et diversifiant toujours plus d'espèces végétales (fruitiers, légumes, fleurs identifiés mellifères) notre **rêve est de redonner un sens au mot « cité-jardin » et de faire de la Cité Messidor un modèle d'écologie urbaine et de mieux vivre ensemble.**

Pour en savoir plus sur le quartier durable et citoyen Messidor, situé à cheval entre Forest et Uccle, voir la LAH n°120 (juin 2024).

Quartier durable Messidor

REJOIGNEZ LE PROJET POUSSE-POUSSE !



Pierre Blum

LE PARTAGE D'ÉNERGIE ENTRE CITOYENS, EST-CE POSSIBLE ?

La réponse est OUI car depuis 2022, la législation bruxelloise – basée sur deux directives européennes – permet aux Bruxellois de s'approprier « leur » énergie.

L'ordonnance donne aux personnes qui produisent de l'énergie (via des panneaux solaires, une éolienne...) la possibilité de revendre la part de production qu'elles ne consomment pas à d'autres citoyens. Autrement dit, elle permet le « partage d'énergie ». Les citoyens peuvent produire et consommer localement l'électricité verte dans une communauté qui peut impliquer habitants, écoles, commerçants et autres usagers.

Les membres de la communauté d'énergie ont ainsi un moyen d'accéder à de l'énergie renouvelable ; vous restez client de votre fournisseur actuel, la communauté n'est qu'une alternative les journées où le soleil est abondant.

Les membres peuvent être purement consommateurs, ou producteurs-consommateurs s'ils sont propriétaires de leurs propres installations, ou disposent d'un droit d'usage sur une installation. Il est aussi possible que la communauté d'énergie locale elle-même soit propriétaire d'une installation de production¹.

Création de la Communauté d'énergie locale (CEL) Sun-Job

A Uccle, un groupe de voisins s'est réuni avec la vision commune de créer un quartier durable et économe en énergie. Dans ce contexte, nous cherchons non seulement à faciliter le partage d'énergie, mais aussi à sensibiliser plus largement nos concitoyens à la transition énergétique.

Cette initiative pionnière, véritable démarche citoyenne, vise à partager l'énergie solaire excédentaire produite dans notre quartier. Pour ceux qui ne sont que consommateurs, c'est l'occasion de profiter de l'électricité renouvelable, locale à un prix qui les protège contre des variations importantes. Une assurance contre une hausse soudaine des tarifs comme nous l'avons connue au début du conflit ukrainien en 2022.

¹ Pour en savoir plus : [Partage et Communautés d'Energie | Citoyen - Bruxelles Environnement](#)

Mais avant tout, la CEL Sun-Job cherche à créer du lien dans le quartier autour d'une grande problématique de notre époque – l'énergie. En partageant nos connaissances, nous voulons stimuler d'autres voisins à installer des panneaux et encourager chez tous (producteurs ou consommateurs) des comportements qui maximisent l'usage et l'utilité de l'énergie verte.

Bref, nous voulons contribuer à la transition énergétique et la diminution d'émissions de gaz à effet de serre, de façon pratique, au niveau de notre quartier et au bénéfice de tous.

Pourquoi rejoindre une CEL ?

En bref, être membre d'une telle communauté, c'est

- apporter votre contribution à la transition énergétique ;
- permettre aux voisins d'acheter de l'énergie verte à un prix peu sensible aux variations du tarif de l'électricité en Belgique, abordable pour tous ;
- créer du lien dans notre quartier via le partage de connaissances ;
- acheter de l'électricité renouvelable ;
- valoriser votre surplus de production photovoltaïque en le vendant à vos voisins.

Témoignage

Je participe à Sun-Job parce que j'aime imaginer les toits de mon quartier comme une grande et paisible centrale solaire distribuée, où les panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments de mon voisinage alimentent en électricité les habitations et les commerces locaux. En tant que consommateur, j'apprécie le fait de pouvoir profiter d'une énergie renouvelable et locale à prix raisonnable, dont le prix ne s'envolera pas sous l'effet de la spéculation. En tant que producteur, je suis content de rendre ce système possible qui – je l'espère – stimulera d'autres voisins à installer des panneaux pour faire grandir la communauté et permettre une croissance en autoconsommation d'électricité au sein de la Communauté d'énergie locale, ainsi qu'une meilleure appréciation de notre consommation énergétique personnelle.

Et si j'habite dans un appartement d'une copropriété, est-ce aussi possible ?

Ce modèle est très intéressant car les habitants d'un même immeuble ont déjà une structure en place comme une copropriété ou un syndic. De plus, la communauté bénéficiera d'une réduction du tarif de distribution chez Sibelga.

Si vous habitez dans les alentours du quartier de Saint-Job ou du Parc du Wolvendaal, vous pouvez contacter Pierre Blum (pierre.blum@gmail.com) pour avoir de plus amples informations, soit pour rejoindre la communauté ou, pourquoi pas, créer vous-même une communauté dans un autre quartier de Bruxelles.

L'ACQU organisera au printemps 2025 un atelier « communauté d'énergie » ouvert à tous pour que vous puissiez vous informer, poser vos questions...

Pierre Blum

QUAND REJOIGNEZ-VOUS LA COMMUNAUTÉ MONTAGNE DE SAINT-JOB ?

Le dimanche 15 septembre 2024, la Communauté Montagne de Saint-Job (CMSJ) a fêté ses 50 ans. L'occasion de souligner son implication dans la convivialité du quartier, de célébrer cet outil solidaire, citoyen et pionnier, et de vous proposer de rejoindre celles et ceux qui écrivent son avenir.

La Communauté a le goût des rencontres !

La participation de la CMSJ à la vie du quartier est omniprésente, citons à titre d'illustrations :

- Le parrainage de la Rue aux Jeux Montagne de Saint-Job ;
- L'accueil d'auberges espagnoles sur son parvis ;
- L'implication dans les Parcours d'artistes *Arts et promenade* et *Meet my Arts* ;
- La participation à l'organisation du festival *Montagne en Sons* ;
- Le soutien aux projets des autres collectifs du quartier comme celui du Plateau Avijl ou du Quartier durable Saint Job.

Dernier épisode de la saison : **son cinquantième anniversaire !** Dimanche 15 septembre, plus de 200 voisins, amis, élus, coutumiers ou curieux, se sont



joints aux festivités ouvertes à toutes et tous pour célébrer son cinquantenaire :

- Nombreux stands ludiques et créatifs pour petits et grands ;
- Témoignages, présentation d'affiches et photos, projection en continu ;
- Colossal buffet gourmet concocté par vingt gastronomes ;
- Atmosphère musicale imaginée par Federico et Félix ;
- Instants folkloriques offerts par la légendaire fanfare des Chasseurs de Prinkères ;
- Elaboration par les convives d'une œuvre collective coordonnée par Trevor Diacono ;
- Concert de clôture de Groovy Sunday.

Cette célébration a fédéré le quartier tout entier :

- Préparation de la fête par les voisins, amis, membres ou non des associations du quartier (Quartier durable Saint-Job, Collectif du Plateau Avijl, Rue aux Jeux, Saint-Job qui bouge !) : plus de 60 volontaires réunis tout au long de l'été jusqu'au jour J ;
- Soutien de l'évènement par des cadeaux d'*Ucclensia*, Semance, La Pépinière Bois de Rode Bos, Chez Clémentine et prêt de matériel de la MJ L'Antirides ;
- Appui financier finalisé par le Collège des Bourgmestre et Echevins et l'Echevinat de la participation citoyenne.

Un bien commun extraordinaire

Cette fête fédératrice met en valeur des facettes plus discrètes d'un succès hors du commun.

Atypique dès ses débuts, la CMSJ reste un demi-siècle plus tard, compte tenu de l'originalité de la réponse qu'elle apporte à une question encore actuelle, un projet innovant : elle permet aux citoyens, depuis 1974, de s'impliquer bénévolement au soutien de personnes plus fragiles, autour d'un habitat groupé solidaire et citoyen, ancré dans son quartier et sa commune.

Un « **habitat groupé** » : ses habitants choisissent de dépasser de simples relations de bon voisinage pour vivre ensemble des moments partagés dans des espaces communs. A la CMSJ, il s'agit de la préparation et du partage de repas certains soirs, ou de chantiers, un samedi matin sur deux, pendant lesquels on échange, on décide ensemble, on entretient bâtiments et jardins.

Un habitat groupé « **solidaire** » car, depuis le début, la moitié de ses habitants sont des personnes en situation de handicap mental ou psychique léger. L'accompagnement bénévole de la seconde moitié participe au développement de l'autonomie des premiers.

Un habitat groupé « **citoyen** » puisqu'il dépasse son seul périmètre et s'implique significativement dans la vie du quartier et de la commune :

- la Communauté invite chez elle celles et ceux que le projet interpelle ou séduit, à l'image de la rencontre des élèves de l'école communale Saint-Job dans le cadre du concours Journalistes en herbe ;
- elle partage son expérience lors d'initiatives communales comme la Foire annuelle de Saint-Job ou *Samedifférence* ;
- elle investit les espaces de réflexion proposés comme ceux du projet de travaux d'aménagement de la Place de Saint-Job, ou du Conseil consultatif communal de la Personne en situation de handicap ;
- elle crée des échanges constructifs, sur des sujets tels que l'apaisement de la circulation dans le quartier ou la gestion des déchets.

Un habitat groupé « **citoyen** » car chacune et chacun, habitant, voisin ou ami de la Communauté, intervient bénévolement pour relever ses défis.

La Communauté recrute !

Travaux variés dans les habitations, labeur aux jardins et potagers, soutien à la vie de l'habitat groupé, de ses habitants ou de l'ASBL, préparation d'évènements de convivialité et de citoyenneté, appui financier : il existe **mille et une façons de soutenir le projet**, venez-nous rencontrer pour trouver la vôtre !

Selon vos envies, vos disponibilités, vos expériences... Venez nous voir pour imaginer les manières les plus adaptées de vous joindre aux prochaines aventures de la Communauté Montagne de Saint-Job.

Fatima Ben Yamoun

Habitante de la Communauté Montagne de Saint-Job

50anscommunaute@gmail.com

FB @communautesaintjob

Insta @communaudemontagnedesaintjob

© Sonia Tarpy



METRO NORD-SUD VERSUS PREMETRO+

IMPACTS SUR LA STATION ALBERT ET OBJECTIVATION DU POTENTIEL CLIENTS

INTRODUCTION

L'ACQU a accueilli un débat citoyen le 10 septembre 2024 à L'usine rue du Doyenné, en présence d'une soixantaine de participants dont des représentants de quatre groupes politiques : Ecolo, PS, Uccle en avant et la NVA. Les animateurs de IEB (Inter-Environnement Bruxelles) ont présenté leur vision du pré métro +, en alternative au projet de métro 3 de la Région, avec un focus sur les travaux à venir au niveau de la station Albert. Je suis resté sur ma faim sur deux principaux aspects :

- L'exposé était non contradictoire : personne ne représentait la STIB ni sur l'estrade, ni dans la salle, pour expliquer leur vision de développement du réseau, les explications sur l'inéluctabilité des phases prochaines des travaux à Albert, ni pour challenger les visions pré métro + d'IEB ;
- Les explications sur l'organisation des différentes lignes n'étaient fondées sur aucune référence en nombre de voyageurs actuels, ni sur aucune prévision de trafic basée sur des simulations fiables.

Or, les décisions structurantes et budgétives de passer ou non au mode métro, dépassent le cadre restreint de l'optimisation de la ville dans son fonctionnement actuel, et nécessitent de se projeter à un horizon (2040, 2050) compatible avec la durée de vie de cet investissement. A ces horizons, la ville se densifie (emplois, habitants, commerces, écoles, loisirs,...), de nouveaux pôles de développement socio-économiques sont créés, générateurs de besoins nouveaux de mobilité, et la demande de mobilité moyenne de chaque individu augmente en raison de la croissance de la palette des activités, sans négliger toutefois les évolutions rapides actuelles vers les modes actifs et les propulsions électriques individuelles.

EXPLOITATION DU TRONCON ALBERT-NORD PREVU A COURT TERME PAR LA STIB

Le tram 10 comprenant dix nouveaux arrêts entre le terminus de l'Hôpital militaire et la Gare du Nord, a été inauguré le 23 septembre 2024. Il est greffé au tronçon Gare du Nord – Churchill de l'actuel tram 3,

pour constituer une ligne structurante desservant le tronçon souterrain Albert-Gare du Nord.

Le tronçon souterrain desservant le centre-ville est actuellement parcouru par les T10 et T4 avec une fréquence HP de 5' pour chaque ligne soit de 2,5' HP (heure de pointe) sur le tronc commun pour autant que la régularité de ces deux lignes soit maîtrisée. Pour réussir cette régularité, il faut notamment des sites propres, des télécommandes de feux, du matériel moderne avec un grand nombre de portes, et une fréquentation qui ne sature pas la capacité du matériel roulant (temps de montées/descentes des voyageurs réduit). Le matériel disponible est le T 4000 de 43 m de long pouvant transporter 253 passagers.

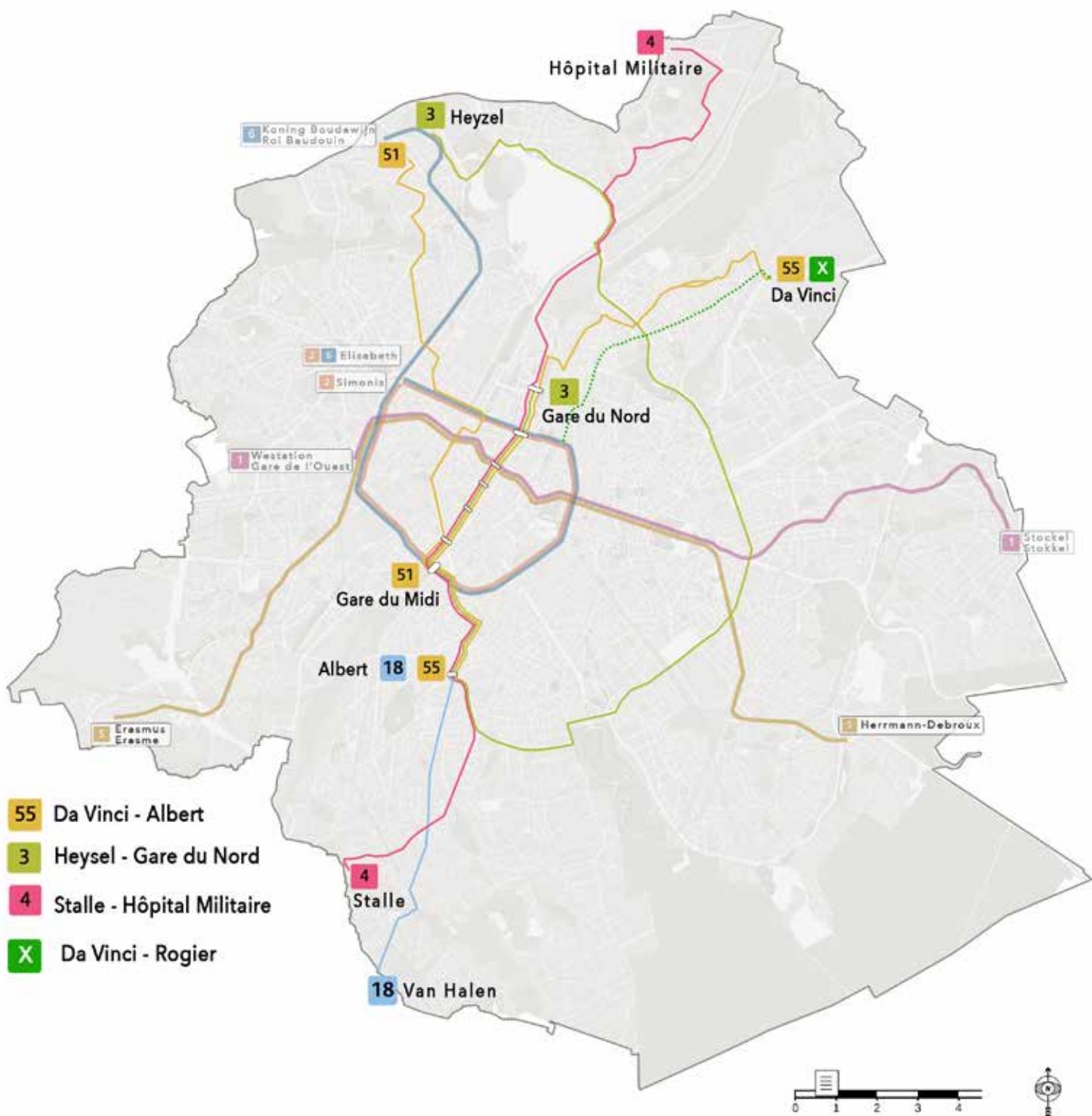
La capacité théorique de transport de voyageurs à l'heure de pointe dans le tronçon Albert- Gare du Nord est donc de $60/2,5 \times 253 = 6\,072$ passagers/h par sens de circulation. Le challenge est de pouvoir conjuguer capacité et régularité pour les lignes qui parcourent le tronçon souterrain.

Si nous ne parlons ici que du trafic à l'heure de pointe, c'est parce que ce sont ces créneaux horaires qui sont à la base du dimensionnement du réseau : qui peut le plus, peut le moins et il est aisément de définir les adaptations/réductions des fréquences et du matériel en heures creuses.

Il est judicieux d'exploiter la partie souterraine avec 2 lignes performantes pour donner une capacité plus importante et des fréquences attractives sur le tronc commun du centre-ville, et inversement de réduire ces capacités et fréquences en queue de ligne au Nord et au Sud, de manière à ajuster les capacités à la demande, et de ne pas faire rouler des grands trams vides au voisinage des terminus.

EXPLOITATION DU TRONCON ALBERT-NORD PREVU A MOYEN TERME PAR LA STIB

Nous n'évoquerons ici que la situation entre Albert et la Gare du Nord, vu les contraintes budgétaires de la Région qui hypothèquent actuellement la prolongation du métro vers Bordet. La situation expli-



cité ci-dessus (deux lignes structurantes de trams à grande capacité offrant de l'ordre de 6 000 voyageurs /h/sens) perdurera tant que l'exploitation souterraine ne passera pas au mode métro, lequel permettra un saut d'échelle jusqu'à tripler ces capacités : le maximum théorique avec un matériel BOA de 716 places toutes les 1,5' en mode automatique atteint même le chiffre théorique de 28 000 voyageurs/h.

Deux gros chantiers sont en cours, dont on parle abondamment dans la presse :

- La traversée souterraine sous le Palais du Midi avec des déboires technico-financiers et des problèmes sociaux de relogement des activités abritées par le Palais ;

• Le reconditionnement de la station Albert, avec des capacités de terminus tram à créer au niveau -1 pour accueillir les terminus du T4 et du T7 (et de la sorte libérer le rond-point Churchill du terminus actuel). Mais aussi la modification des rampes des trams T10 et T4 qui conduisent les trams actuellement jusqu'au -2 de la station, et qui devront dans le futur les amener au -1.

Une première phase a été achevée à l'été 2023 : un nouveau terminus tram au -1 côté trémie Jupiter a été réalisé, pour accueillir le tram 18 (tronçon Sud de l'ex-51), occasionnant une rupture de charge pour les voyageurs à destination du centre-ville.

Il a été question que la STIB entame en septembre 2024 la suite de la transformation de la station Albert avec le basculement des trémies tram du -2 au -1, ce qui comporte deux inconvénients majeurs :

- L'interruption momentanée, en raison de ces travaux, de l'exploitation tram de ces deux lignes, avec des navettes bus ou des trajets à pied pour rejoindre Albert ;
- Après ces travaux, ces trams se retrouveraient en position terminus au -1, avec des ruptures de charge obligatoire pour rejoindre au -2 le futur métro ou des trams transitoires de substitution.

Cette intention de la STIB a été combattue par IEB et l'ACQU, qui a écrit le 12 juillet dernier un courrier au bourgmestre et à l'échevin de la Mobilité, ne se positionnant pas sur le fond de la transformation d'Albert en mode métro, mais estimant ces travaux prématurés tant qu'une issue n'est pas trouvée pour les travaux aux abords du Palais du Midi. Il y a lieu d'ajuster les plannings d'Albert et du tronçon métro du Palais du midi (fin travaux 2031 ?). Il ne sert à rien d'imposer inutilement aux Ucclois la gêne de ces chantiers et des ruptures de charge, qui ne seraient pas encore compensés par une évolution vers le mode métro.

EXPLOITATION DU TRONCON ALBERT-NORD PROPOSE PAR IEB

IEB envisage trois tramways cadencés aux 6' HP pour desservir le tronc commun souterrain :

- Tram 55 prolongé de Rogier à Albert (actuellement en T3000 de 184 places, en raison de la longueur insuffisante des arrêts) ;
- Tram 4 fusionné au futur 10 vers NOH (exploité en T 4000) ;
- Tram 3 (Nord-Churchill) fusionné avec Tram 7 (moyenne ceinture Est) pour constituer une (très) longue ligne de rocade Est qui vient se refermer en axe radial et remonter jusqu'au Nord (exploité en T4000).

La capacité théorique de transport de voyageurs à l'heure de pointe dans le tronçon Albert-Gare du Nord serait de $10 \times 183 + 10 \times 253 + 10 \times 253 = 6\,890$ passagers/h par sens de circulation, soit un peu plus que la capacité proposée par la STIB.

Mais c'est surtout au niveau régularité que cela pose problème. Par manque de capacité en position terminus à Rogier et à Albert, IEB en vient à développer des lignes sur des (trop) grandes longueurs. Or, plus une ligne est longue sans bénéficier partout de sites propres, plus elle est soumise aux aléas des irrégularités du trafic. Ce qui génère des « grappes

de véhicules » : le premier tram qui est retardé par le trafic routier en surface, est assailli parce que trop de voyageurs se sont accumulés sur les quais, veulent monter aux stations, en empêchant la descente des autres voyageurs : c'est un cercle vicieux, plus il a du retard, plus il est englué par les mouvements de voyageurs qui accentuent son retard.

Il est possible de partiellement compenser cela par des « injections » de trams vides disposés en réserve à la Gare du Nord et du Midi, mais cela revient à rendre pérenne des remèdes à des situations dégradées qui devraient rester l'exception, n'est pas efficient, et vient en compétition avec les positions terminus des lignes de tram à ces endroits critiques du réseau.

PENIBILITE DES RUPTURES DE CHARGES

Plus un réseau évolue, par son maillage et la densité du territoire couvert, plus les usagers sont soumis à des ruptures de charge inévitables pour un client欲ant relier deux points aléatoires dans la ville. A Paris, souvent pris en exemple pour la qualité de son réseau et la dissuasion effective du recours à la voiture, un trajet moyen est soumis à +- 2,5 montées dans des véhicules différents (taux moyen de correspondance triple de celui de Bruxelles). Les usagers trouvent cela normal, alors que ces correspondances se font parfois dans de mauvaises conditions (longs parcours souterrains, dénivelés sans escalators) ! La solution d'allonger les lignes exagérément pour limiter les ruptures de charge, pour un usager qui l'utilisera de bout en bout, a ses limites : les irrégularités dues au trafic routier se cumulent, sans possibilités de les compenser par un temps d'attente adapté en position terminus. Dans la réorganisation du réseau à Bruxelles, certaines correspondances s'avèreront inévitables : mais il faut s'attacher à les organiser de manière confortable (à l'abri, avec des fréquences limitant les temps d'attente, si possible de quai à quai).

CAPACITE LIMITE DU MODE TRAM

Sur base de la norme STIB de 4 voyageurs/m², la capacité limite des bus articulés est de l'ordre de 2 500 voyageurs/heure, et la capacité limite des trams T4 de 253 places est de l'ordre de 6 000 voyageurs/heure. Mais cette norme de 4 voyageurs /m² est très inconfortable : une telle densité d'occupation génère une promiscuité désagréable, des mouvements de voyageurs désirant entrer et sortir des véhicules beaucoup trop longs qui pénalisent la vitesse commerciale et la régularité des cadencements. C'est pourquoi dans les calculs de développement des réseaux, c'est la limite de 3 voyageurs/m² qui est utilisée, ce qui ramène le

seuil pour quitter le mode Tram et passer au Métro à l'ordre de 4 500 voyageurs/heure et par sens.

ADEQUATION DE L'OFFRE A LA DEMANDE

1) Plusieurs études ont été menées pour évaluer la demande qui serait générée par l'offre plus qualitative du mode Metro 3 (Bordet-Albert). Tout d'abord l'étude du consortium BMN 2012 (Amberg Engineering sa, SM Métro TPFE-Bagon et SM Van Campenhout- AREP). Quelques résultats issus de la modélisation :

- Comparaison du nombre de voyageurs attendus sur le corridor Nord suivant les modes : entre le tram amélioré et le métro automatique, le nombre de voyageurs/jour est doublé (325 000 au lieu de 162 000). Le métro est en effet plus attractif (plus capacitaire, deux fois plus rapide, plus régulier), son rayon d'attraction autour des gares croît et le report modal se renforce.
- 9 800 personnes/jour se reportent de la voiture vers les transports publics, dont plus de 5 000 sur le corridor Nord entre Bordet et Liedts.

2) Ensuite, des modélisations effectuées par Bruxelles Mobilité (BM) avec le modèle multimodal MUSTI pour les lignes retenues pour le réseau structurant de la STIB (horizon 2025) et pour les lignes retenues par le PRDD (horizon 2040).

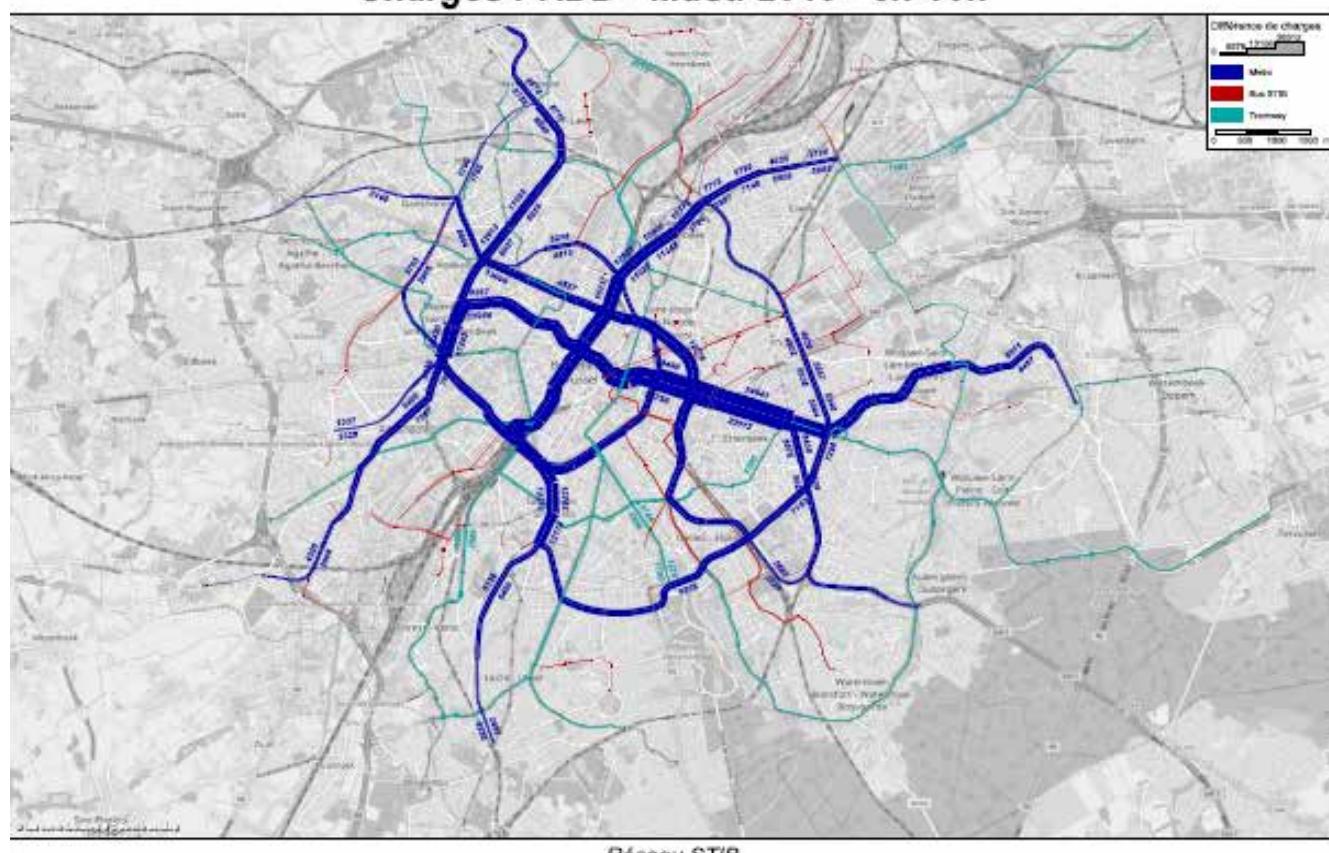
Le graphique ci-dessous compare les fréquentations (HPM 6h-10h) de la ligne Metro N-S par rapport aux autres lignes : La ligne M1+5 a une fréquentation max vers le centre de 25 500 (Arts-Loi). Juste derrière, la ligne N-S a une fréquentation de 20 800, aux abords de la Gare du Midi. Entre Beekkant et la Gare de l'Ouest, la fréquentation atteint 17 200. Toutes les autres lignes métro font moins.

Connaissant le coefficient pour relier le trafic à l'heure de pointe (8h-9h) à la PM (6h-10h) qui est de 0,38 vers ville et de 0,36 vers périphérie, nous pouvons en déduire :

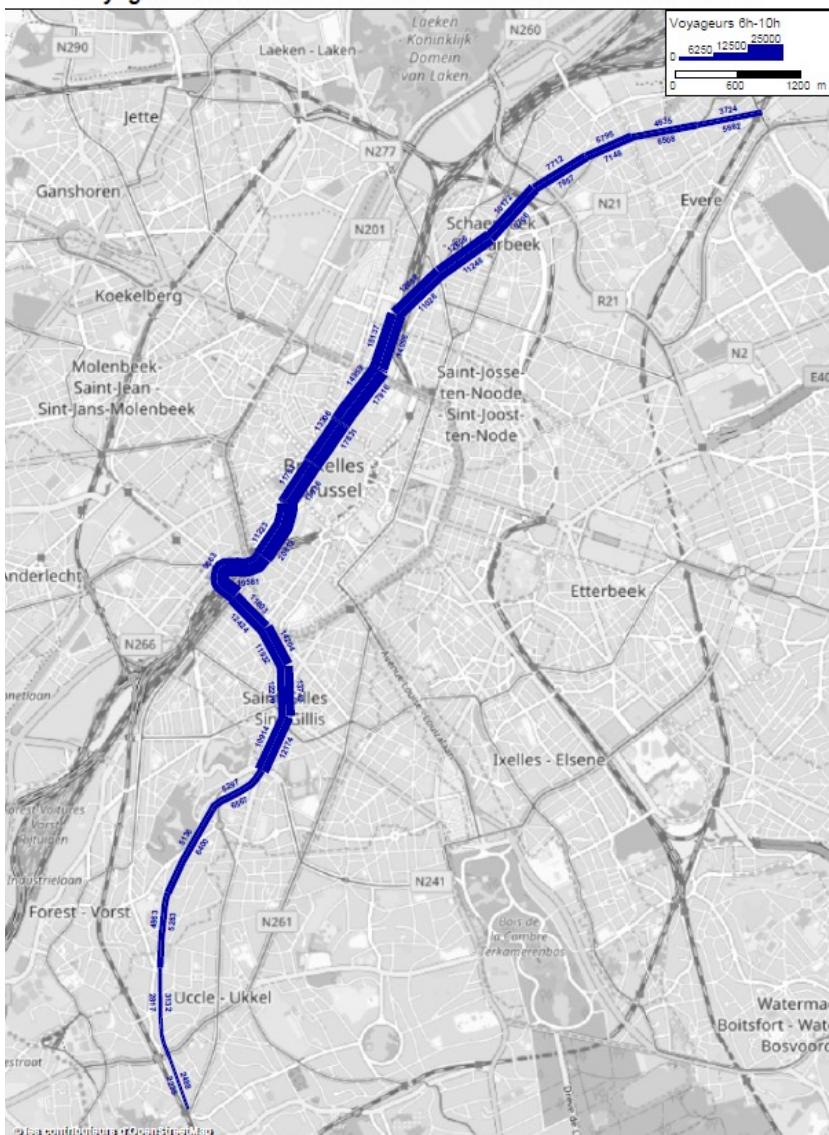
- Aux abords de la Gare du Midi une demande de 7 900 voyageurs/h/sens, supérieure au seuil tram/métro ;
 - A hauteur d'Albert, la fréquentation est de 4 600 voyageurs/h/sens, voisin du seuil tram/métro.
- 3) Plus récemment, Beliris a lancé, début 2024, une étude confiée au consortium SYMES (bureaux d'études Systra, Stratec et Multiple), pour examiner les besoins et opportunités en termes d'alternatives de transport public dans la partie sud de la Région. L'échevin de la mobilité d'Uccle m'a confirmé être partie prenante au comité d'accompagnement de cette étude.

Pour pouvoir évaluer la demande à long terme en transport public pour les liaisons qui intéressent le

Charges PRDD - Musti 2040 - 6h-10h



Voyageurs sur le métro Nord-Sud - Scénario PRDD 2040 - 6h-10h



Sud de la région (liaisons radiales vers le centre et le Nord, et liaisons de rocades Est-Ouest), il faut formuler des hypothèses les plus现实istées possibles sur les évolutions de plusieurs paramètres :

- La croissance de la population et des emplois
- La localisation des pôles de croissance
- La croissance des déplacements autres que domicile-travail (école, loisirs, ...)
- Les horaires de travail/école... , et l'impact du télétravail
- La répartition modale, dont celle reprise par les transports publics, tenant compte de la montée en puissance du vélo, et autres modes actifs ou de mobilité personnelle électrique
- Les dissuasions de l'utilisation de la voiture (stationnement rare et cher à destination, tarification routière, coût des énergies, installation des mailles Good-Move...).

la capacité du matériel, des fréquences attractives, et une régularité renforcée dans le tronc commun souterrain de la ligne (ligne 10 et 4 bien balancées).

L'adaptation du réseau souterrain prend du retard au niveau du Palais du Midi (aboutissement 2031 ?). Il est sage de retarder le basculement des voies de tram du -2 au -1 à Albert, à caler sur la fin du chantier Constitution/Palais du Midi, pour ne pas imposer inutilement les affres d'une solution intermédiaire aux Ucclois, avec des coupures de lignes suivies par des ruptures de charge d'un mode tram vers un autre mode tram.

Uccle, le 7/12/2024
Ir Jean Paul Wouters, administrateur de l'ACQU

Il importe de tester le potentiel client du métro Nord-Sud à cet horizon (2040), en le cumulant aux autres initiatives de transport public à cet horizon. J'attends beaucoup de cette étude, à conduire le plus impartialement possible, et suivie par un large comité d'accompagnement, à élargir aux experts de la société civile.

CONCLUSIONS

Les débats sont animés entre les pro et les anti-métro, en cette période de formation des exécutifs du fédéral et de notre Région.

Il est temps d'appuyer ce débat sur des fondations objectives. Oui ou non les seuils de capacité du tram sont-ils dépassés entre Albert, le centre-ville et Bordet lorsque l'on se projette dans la ville de demain (horizon 2050), avec toutes les évolutions et mutations de nos conditions de mobilité qui se profilent à l'horizon ? Une étude en cours est censée nous apporter la réponse à cette question. Gageons que cette étude ne soit pas une boîte noire, mais conduite contradictoirement pour que ses résultats s'imposent à tous.

En attendant, la STIB doit gérer son réseau tram-prémétro le plus efficacement possible en prenant en compte

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres

Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92
cqbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

Bourdon - Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 67
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46
GSM : 0475 22 24 51
amfrancken@skynet.be

Churchill

Serge LEDERMAN - 0495.36 63 48
Rue Général Mac Arthur 13 (b.1)

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Groeselenberg

Jean LESEUL - Groeselenberg 69
0494.68 29 37 - jean.leseul@gmail.com

Fond'Roy, asbl

Marc VAN DER HAEGEN
Av. Maréchal Ney 20 - 0475.81 20 05

Gracq Uccle

Patricia DUVIEUSART, rue du Merlo, 8 B (b.9)
GSM : 0478 33 38 72
ucclle@gracq.org - www.gracq.org

Kauwberg Nature asbl

Thérèse VERTENEUIL - rue Engeland, 367
Tél. 02.375 45 73 - chabi@comiteengeland.be

Kinsendael - Kriekenput

Martine DE BECKER (cf Administrateur)

Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.buysdelle.be/abbv/

Observatoire

Dominique VAES
(Cf Administrateur)

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
Tél./fax : 02.376 61 71
yvette.lahaut@yahoo.fr

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
(Cf Administrateur) - www.oxy15.be

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
Montagne de St Job, 139 - Tél. : 02.374 02 60
kther@belgacom.net - www.avijl.org

Quartier St-Job

Jacques SPIES, Montagne de St Job, 90
jac@santescandinave.be - GSM : 0497 422 088

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT - av. du Maréchal, 20 A
Tél. : 02.374 97 03 - d.ryelandt@gmail.com

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27
bercharlier@outlook.com

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vanderkindere - Bascule

Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Personnes de contact

Melkrieg - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBÜHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

Gare d'Uccle-Stalle

Sophie CLERBAUX CAUDERLIER
277 rue Victor Allard
Sophiecauderlier@yahoo.fr

De Fré - Echevinage

Michel DEVRIESE
av. De Fré, 29
Tél. : 02.374 85 80
michel.devriese@skynet.be

Le conseil d'administration

Présidents d'honneur :

BERNARD JOURET

DENYS RYELANDT

Présidente :

Martine De BECKER - Rue des Bigarreaux 34

02.375 78 88 et 0479.95 17 28

martine.de-becker@outlook.com

Vice Président :

Dominique VAES - av. Lancaster 70

GSM : 0475.51 34 10 - dvaes@observatoireuccle.be

Trésorier :

Xavier RETAILLEAU - rue du Château d'Eau, 97

Tél. fax 02.374 32 95 - retailleau.x@gmail.com

Florence VANDEN EEDDE

Drève du Rembucher 10 - 1170 Bruxelles

GSM : 0476.927 980 - florence.acqu@gmail.com

François GLORIE - av. de Floréal, 35

GSM : 0478.78 44 71 - info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET - rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 - pierregoblet@skynet.be

Christian HUBIN - Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 - chubin346@gmail.com

Chantal DE BRAUWERE - av. Gobert, 38

GSM : 0477 29 12 70 - chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS - av. de Foestraets, 4

GSM : 0497 59 95 06 - jpwouter@gmail.com

Karin STEVENS - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

GSM : 0497 82 93 60 - karinstevens@skynet.be

Chargée de mission :

Barbara DECUPERE

barbara@acqu.be

0497.48.02.62

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Martine De BECKER

Coordination : Martine De BECKER

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

